



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public



Syndicat national de
l'enseignement supérieur

Paris, le 06 octobre 2020

Conférence des Présidents d'Université

Gilles Roussel, président

Philippe Vendrix, président de de la
commission de la vie étudiante et vie de
campus

Guillaume Gellé, président de la
commission de la formation et insertion
professionnelle

Objet : Maintien et organisation de la pratique des activités physiques sportives et artistiques (APSA) dans les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS)

Monsieur le Président,
Messieurs les Présidents de commission,

Le contexte sanitaire actuel élabore différents niveaux par département et ville qui vont de la vigilance à zone d'alerte maximale, avec des critères adaptés.

Sans préjuger de l'évolution, nous tenons à attirer votre attention sur la nécessité que les établissements de l'enseignement supérieur, dans le respect des règles sanitaires et dans le cadre de leur protocole, favorisent de manière adaptée et protectrice des personnels et étudiant·es, la pratique et la formation dans les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) dans les SUAPS.

Nous avons écrit à Madame la Ministre en ce sens.

Nous avons acté positivement la circulaire du 7 septembre dernier qui précise que « les enseignements en STAPS et en SUAPS, en dehors d'un contexte d'état d'urgence sanitaire, les activités physiques, sportives et artistiques, individuelles et collectives, sont autorisées, qu'elles soient pratiquées en extérieur ou en intérieur...».

Au vu des retours que nous avons, il semble que certains SUAPS rencontrent des difficultés de mise en œuvre pour certains cours du fait qu'ils ne concerneraient pas des étudiant·es évalué·es institutionnellement (UE avec ECTS, bonus, ...). Or nous avons souligné à Madame la Ministre et ses services que les cours en SUAPS s'adressent à la fois à des étudiant·es évalué·es institutionnellement ou pas et que ces cours s'inscrivent avant tout dans un cadre et processus de formation globale. Les enseignant·es d'EPS y dispensent bien un cours d'enseignement de l'APSA en question, quelle que soit la nature institutionnelle (UE) ou personnelle de l'engagement de l'étudiant·e.

L'autre élément qui générerait une difficulté de mise en œuvre de tous les cours serait le brassage qu'occasionneraient ces cours dans les SUAPS. Nous pensons que dans le cadre de cette exigence sanitaire justifiée d'éviter les brassages, les équipes de professionnels en SUAPS construisent déjà des situations et des modalités de pratique avec diminution des effectifs des groupes permettant de limiter ces brassages. Comme dans certains avis du jugement du TA de Rennes sur les fermetures de salles de sport privées, nous ne pensons pas que nos lieux de pratiques sportives universitaires avec les professionnels et fonctionnaires que sont les enseignant-es d'EPS et qui appliquent de manière adaptée avec tous les gestes barrières et protocole de nettoyage, soient a priori des « clusters » potentiels. Les adaptations et incitations, comme dans la zone d'alerte maximale à l'université d'Aix-Marseille, de faire dans la mesure du possible les activités en plein air, nous semblent une recommandation utile.

Si nous intervenons dans ce sens pour les SUAPS, c'est que nous connaissons, comme vous, l'importance de la pratique physique en termes de lien social et autres aspects de santé publique pour les étudiant-es et personnels. C'est un point d'appui fort et privilégié, en particulier à cette rentrée dans l'intégration des primo-étudiant-es dont l'accueil est un enjeu crucial. Nous pensons qu'il est primordial de (ré)-initialiser, maintenir les contacts de manière adaptée et protégée, et le face à face pédagogique réel. On pourrait même constater un développement des pratiques sportives hors cadre et encadrement vers lesquelles s'orienteraient nos étudiant-es à défaut de pratiques physiques encadrées par le professionnalisme des enseignant-es d'EPS et leurs connaissances et maîtrise des enjeux sanitaires.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes sollicitations sur ce sujet.

Par ailleurs, nous avons réitéré à Madame la Ministre, la demande de la gratuité des masques pour tous et la mise à disposition des masques chirurgicaux pour les personnels le souhaitant. Nous continuons à demander un plan d'urgence d'un recrutement de personnels en nombre conséquent dans l'ESR qui serait d'une aide considérable dans ce contexte sanitaire et de rentrée dégradée, ceci dans l'intérêt des étudiants et des conditions de travail des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Présidents de commission, à l'expression de notre considération distinguées.



Anne Roger
co-secrétaire générale
du SNESup FSU



Benoît Hubert
secrétaire général
du SNEP FSU



Pascal Anger
secrétaire national SNEP FSU
secteur enseignement supérieur